



Compte rendu par extrait du Conseil Municipal du 8 février 2010

Monsieur le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures.

Mme Marie-Ange LEMIGNON est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire.

En préalable, M. le Maire rend hommage à Claude MANSUY, décédé récemment, et qui a exercé les fonctions de Secrétaire Général ou Directeur Général des Services pendant plus de 23 ans. Il a collaboré pendant 27 ans à l'étude de nombreux dossiers. Il a exécuté un travail de grande qualité et de fidélité à la commune. Il fut un grand serviteur de La Bresse.

Le procès verbal de la réunion du 14 décembre 2009 est ensuite approuvé avec cependant une petite rectification en ce qui concerne l'avenant au marché de fleurissement estival -lot 2 Espace nature- :

Le nouveau montant du marché est de **11 388,03 €** (et non 11 388,30 €)

Il est procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

I - FINANCES

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Madame GAILLET, adjointe chargée des finances, présente les orientations budgétaires 2010 :

L'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions.

Le débat d'orientations budgétaires 2010 constitue la première étape de ce cycle et exprime les grands choix politiques à privilégier en fonction de la situation financière de la collectivité et de ses marges de manœuvre, dans le contexte préoccupant de la réforme des finances locales et de l'organisation territoriale.

La Municipalité a élaboré des orientations budgétaires 2010 offensives, qui visent à conforter son action contre la crise, à renforcer son programme d'investissements, le tout en préservant ses marges de manœuvre futures et en tenant compte des contraintes et incertitudes qui pèsent sur l'avenir des finances locales.

Nous devons encore et toujours faire preuve d'une grande responsabilité et d'une volonté forte afin de préparer l'avenir dans ce nouveau contexte qui s'impose à nous.

Force est de constater le rôle économique majeur joué par les communes dans l'économie nationale. A elles seules, les dépenses publiques d'équipement atteignent 73 %.

Echelon plébiscité par les citoyens pour ses services publics de proximité, la commune, aidée par l'intercommunalité occupe une place essentielle dans « l'animation » économique, sociale, culturelle du territoire.

C'est cette réalité que traduit la croissance du budget communal, dont une mise en perspective permettra à chacun, de se forger une opinion sur les choix budgétaires proposés en termes de nouveaux services rendus, de fiscalité, d'endettement et d'investissements.

FONCTIONNEMENT :

L'effort rigoureux sera poursuivi, pour contenir la progression des dépenses de fonctionnement, notamment les frais de personnel, sans affecter la qualité du service rendu à la population.

Des composantes majeures et des objectifs inscrits dans la continuité de la volonté municipale permettent d'inscrire les principaux axes suivants :

- ▶ La maîtrise des dépenses courantes
- ▶ Le maintien de l'attractivité et le dynamisme de la commune (mise en œuvre d'événements...)
- ▶ Le maintien des subventions versées aux associations, au scolaire...
- ▶ La réponse aux priorités (qualité du service public, mises aux normes réglementaires...)
- ▶ La préservation des équilibres financiers (capacité de l'autofinancement communal)
- ▶ La fiscalité modérée (augmentation limitée)

Le Développement Durable, dans lequel la Commune s'est engagée, est une variable environnementale, sociale et économique. Ainsi, la commande publique a un rôle de modèle dans sa prise d'initiatives. En donnant l'exemple, la Commune sensibilise, à la fois, les employés, les entreprises et les citoyens.

Les réformes récentes rendent de plus en plus complexe le paysage des finances locales et la Loi de Finances, validée par le Conseil constitutionnel le 29 décembre 2009, modifie profondément dès 2010 et, à fortiori en 2011 le périmètre des ressources des collectivités.

La Dotation Globale de Fonctionnement : Versée par l'État

La DGF est la principale dotation des collectivités locales pour faire face aux charges engagées pour l'État.

En 2009, elle était de 1 528 946 €, soit une baisse de 0,85 %, par rapport à 2008.

Cette baisse est le résultat des nouvelles modalités de recensement sur le calcul de la DGF des communes de moins de 10 000 habitants.

Notre commune a été recensée en 2007 et a enregistré une perte de sa population mais a connu, par ailleurs, une augmentation de ses résidences secondaires de 258, soit un solde positif de 104 (au niveau de la population DGF, base des versements de l'État).

Nous attendons, avec intérêt, la dotation 2010.

La Fiscalité :

Il est à noter que la revalorisation des valeurs locatives (décidée par l'État) qui sert au calcul des bases d'imposition est, elle, fixée à 1,2 % entraînant ainsi une actualisation des impôts même si les taux d'imposition communaux restent inchangés.

	Taux reconduits en 2010	2010 (+1 %)	2010 (+1,5 %)	Moyenne Nationale
Taxe Habitation	8,69	8,78	8,82	14,57
Foncier bâti	13,77	13,91	13,98	18,74
Foncier non bâti	27,75	28,03	28,17	44,81
Taxe Professionnelle 2009	11,86	Remplacée par des dotations de compensation	15,87	

La suppression de la Taxe Professionnelle : elle était le lien entre les activités des entreprises et leur lieu d'implantation. Il paraissait légitime que les entreprises contribuent aux recettes fiscales des collectivités en échange des actions menées pour favoriser leurs activités, leur développement, pour équiper le territoire et le rendre plus attractif.

Nous attendons les mesures de remplacement en souhaitant que celles-ci ne constituent pas un transfert vers les fiscalités des ménages.

Pour rappel, le produit de la Taxe Professionnelle s'est élevé en 2009 à 1 500 000 €, soit 55 % des recettes fiscales communales. Malgré l'incertitude économique généralisée, la situation économique locale demeure satisfaisante.

La réforme de la taxe professionnelle ne devrait pas avoir d'incidence pour l'année budgétaire 2010 de la Commune avec la mise en place d'une dotation compensatoire égale au produit enregistré de 2009, mais les questions restent posées pour l'avenir....

La Dette :

La diminution de la dette communale est favorable à court et moyen terme et cela malgré l'emprunt de 400 000 €, contracté en décembre 2009.

En 2009, elle s'élevait à 543 209 € et en 2008, à 691 628 €. L'annuité globale (Capital + Intérêts) est de 511 733 € pour l'exercice 2010. D'ici à 2012, elle connaîtra une baisse substantielle puisqu'elle passera à 443 619 € (cette différence évoluera à proportion d'éventuels nouveaux emprunts).

Au vu du budget prévisionnel 2010, nous étudierons la possibilité ou non de recourir à un nouvel emprunt.

L'endettement est de 620 €/Hab. contre 820 € dans la moyenne des communes et malgré un nombre d'équipements supérieurs, à La Bresse.

Evolution de la dette de 2007 à 2012 (sans nouveaux emprunts)

Dette	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Intérêts	140 564.42	132 146.05	122 311.45	107 494.12	100 239.63	83 166.45
Capital	510 253.19	559 481.98	424 670.95	404 239.32	412 601.85	360 452.57
Total annuité	650 817.61	691 628.03	546 982.40	511 733.44	512 841.48	443 619.02

EAU : L'important programme « Travaux de développement des capacités d'eau potable sur le secteur de Belle Hutte » n'a pas été entièrement réalisé dans l'attente d'accord de subventions du Conseil Général (2^{ème} tranche). Cette 2^{ème} tranche sera inscrite sur 2010 d'autant que celle-ci bénéficie d'une aide de l'agence de l'eau à hauteur de 35 %.

L'emprunt de 200 000 €, inscrit au budget, a été contracté en décembre 2009, un emprunt de la même somme sera prévu en 2010 pour la concrétisation de la totalité de cette opération. En parallèle, nous avons bénéficié d'un fonds de concours (200 000 €) de la société Labellemontagne.

LOTISSEMENTS : L'aménagement du secteur de La Lunelle a généré le déblocage de l'emprunt prévu en 2009, soit 600 000 €. Les parcelles cédées volontairement à un prix attractif pour fixer la population (26,20 € HT/m²) nécessitent une participation communale.

INVESTISSEMENT :

Accroître l'investissement afin de soutenir l'activité économique tout en maintenant une fiscalité modérée

La politique d'investissements de la Commune dépend de plusieurs facteurs : programme sur lequel nous nous sommes engagés, attributions de subventions pour limiter la part de financement communal, modalités pratiques ou administratives de lancement des projets, capacité des entreprises à répondre à la commande publique...

Les investissements de la Commune en 2009, malgré les influences de la conjoncture économique et financière, se sont néanmoins révélés exceptionnellement importants. Ainsi, les dépenses d'équipement effectivement réalisées ont permis d'honorer l'engagement pris au travers de la convention FCTVA, signée dans le cadre du plan de relance avec l'État.

En 2010, le programme d'investissements devrait être correctement subventionné et autofinancé grâce à l'effort drastique, engagé depuis plusieurs années, pour rechercher des subventions et pour dégager des marges de manœuvre qui sont aujourd'hui très appréciées pour abonder le financement des investissements prévus.

Poursuite des opérations engagées :

- ✓ Programme d'entretien des bâtiments
- ✓ Programme de voirie
- ✓ Programme de renouvellement du matériel STM
- ✓ Mobilier et travaux scolaires
- ✓ Gestion de l'Espace (Prés de Fauche)

Etudes de projets en cours :

- ✓ Parc animalier (partie études)
- ✓ Deuxième chaufferie bois
- ✓ Lotissements divers

Etudes de projets à venir :

- ✓ Agrandissement de la bibliothèque
- ✓ Agrandissement des locaux de l'Office du Tourisme
- ✓ Rénovation et isolation Complexe nautique
- ✓ Construction de logements sociaux
- ✓ Maison de santé
- ✓ Aménagements urbains, routiers et environnementaux (sites Grosse Pierre, bas de La Bresse...)

Programme de marché en cours :

- ✓ Construction d'un tremplin
- ✓ Aménagement domaine skiable de Lispach (neige de production)
- ✓ Travaux de développement des capacités d'eau potable sur le secteur de Belle Hutte
- ✓ Construction d'une crèche halte-garderie, au pied des pistes
- ✓ Mise aux normes électriques Mairie – Salle des Fêtes
- ✓ Lotissement de La Lunelle
- ✓ Lotissement du Pré de la Seille

Acquisitions diverses et selon opportunités :

- ✓ Acquisitions immobilières (terrains)
- ✓ Acquisitions bâtiments

Opérations nouvelles selon disponibilités financières et/ou subventions attendues :

- ✓ Enfouissement des réseaux et travaux d'éclairage public Chemin du Breuil...
- ✓ Maison des Arts et Métiers de la Haute Moselotte
- ✓ Réhabilitation Mairie et Salle des Fêtes
- ✓ Réfection du pont de la Vertbruche
- ✓ Acquisition véhicule électrique
- ✓ Renforcement, extension des réseaux d'eau

M. Mathieu ne remet pas en cause la politique d'investissements présentée par la Commune mais s'interroge sur quelques points, à savoir :

Le budget de fonctionnement des futurs équipements est-il pris en considération ?

Pourquoi le programme d'investissements ne mentionne-t-il pas le projet de la maison de retraite ?

Pourquoi y-a-t-il une augmentation de la part capital en 2013 enregistrée sur le tableau de l'évolution de la dette ?

Qu'en est-il de la suppression de la TP ?, à compter de 2011, inquiétude et vigilance s'imposent ?

Il souhaite que les taux de la fiscalité ne subissent pas d'augmentation en 2010

M^{me} Gaillet précise que lors des demandes de subventions auprès des financeurs potentiels, ceux-ci nous réclament un budget prévisionnel de fonctionnement afin de ne pas subventionner un investissement qui ne serait pas viable dans le temps. Ainsi, nous avons élaboré un prévisionnel de fonctionnement pour la Maison des Arts et pour la crèche halte garderie. Il est bien évident que nous devons tenir compte des coûts générés suite à l'acquisition et à la réalisation de nouveaux équipements nécessaires à l'attractivité de notre commune et aux services à la population.

M. le Maire ajoute que sur un investissement public, le coût de fonctionnement s'y rapportant varie entre 5 et 10% du coût de l'investissement.

Il tient à souligner que les OB 2010 affirment la volonté de la Municipalité de stabiliser les taux de la fiscalité locale et que nous élaborerons le budget primitif avec un produit des recettes fiscales actualisé seulement avec la revalorisation des bases décidée par l'État. Il insiste sur la difficulté des ménages face à la conjoncture actuelle et, à ce titre, proposera de reconduire les taux 2009.

Il précise que les finances de la Commune sont saines et solides, nos emprunts sont maîtrisés et cite l'évolution de la dette qui enregistre une baisse substantielle à court terme. Les emprunts contractés en 2009 donnent une annuité bien inférieure aux années antérieures, ceci grâce à des emprunts importants arrivés à échéance.

Il rappelle les conséquences pour l'avenir quant à la suppression de la Taxe Professionnelle. Aujourd'hui, la perte pour la Commune est de 300 000 € (source Bercy), en 2010, la compensation sera assurée par l'État, mais les inquiétudes demeurent à compter de 2011.

Il fait état des grandes lignes de la loi de finances 2010 en citant quelques passages du courrier de M^{me} Christine Lagarde. La TP est remplacée par une contribution économique territoriale (CET) à deux composantes :

- La cotisation foncière des entreprises (CFE), fondée sur les bases foncières.
- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux – fixé au niveau

national – sera progressif, allant de 0% pour les entreprises de moins de 500 000 € de chiffre d'affaires à 1,5% pour les entreprises de plus de 50 M€ de chiffre d'affaires.

Les OB 2010 de la Commune ne font pas état des projets d'extension de la maison de retraite et de création de deux unités de vie car ils concernent la Maison de retraite.

L'assemblée prend acte de la communication des orientations budgétaires.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DES SINISTRES D'HAÏTI

Suite au terrible tremblement de terre qui a sévi sur Haïti et sa capitale Port-au-Prince, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer

- 750 € à Cités Unies France (gestion des jumelages)

- 750 € à HAÏTI CŒUR, association par laquelle une famille bressaude a adopté un enfant.

M. PROST estime que c'est un beau geste et précise qu'un concert sera proposé dans ce cadre au mois d'avril.

Mme VINCENT-VIRY ajoute que la question a été posée par les membres du CCAS pour une intervention dans ce cadre mais que c'est la commune qui intervient en cas de catastrophes naturelles.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AOEISV POUR L'ORGANISATION D'UN SLALOM GEANT SKI ALPIN INTERNATIONAL GARCONS

Pour 2010, la Fédération Internationale de Ski a confié aux clubs de ski de Gérardmer, La Bresse et Ventron l'organisation d'une semaine de compétitions sur le massif des Vosges entre le 22 et le 25 février.

A La Bresse, la course se déroulera le 22 février, sous la forme d'un slalom géant en 2 manches (FIS) dans la Station La Bresse-Hohneck.

M. le Maire rappelle qu'en droit français, c'est soit la commune soit la communauté de communes qui attribue une subvention mais pas les deux.

Monsieur Jean-Pierre SAVOYE informe que l'AOEISV est maintenant dirigée par M. SACHOT; il a été demandé une subvention de 1500 € ; il propose de donner 1000 € en fonction des prêts de matériel.

Suite à la demande de Mme BELEY, M. SAVOYE précise qu'il ne connaît pas la participation des communes de GERARDMER et de VENTRON mais donne état du prévisionnel de l'association où sont mentionnées les demandes escomptées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'attribution à l'A.O.E.I.S.V. d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation de cette compétition.

II - RESSOURCES HUMAINES

CONTRAT DE GROUPE "PREVOYANCE DECES" DES AGENTS CONFIRMATION D'AUTORISATION DE VERSEMENT MENSUEL DES COTISATIONS VIA LES BULLETINS DE SALAIRE

La cotisation mensuelle applicable aux agents en matière d'assurance « Prévoyance décès » souscrite auprès de la Compagnie AG2R dans le cadre d'un contrat de groupe est versée par l'intermédiaire des bulletins de salaire. Ces prélèvements sont opérés, pour de simples bonnes raisons de commodités pratiques pour les employés, depuis l'origine de la souscription du contrat.

Suite à la demande du Trésor Public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe quant à cette pratique.

REGIME INDEMNITAIRE des AGENTS MODIFICATION DES BORNES DES COEFFICIENTS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE ET DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

En matière de régime indemnitaire, l'Assemblée délibérante est tenue de fixer les bornes d'attribution des coefficients pour l'I. A. T. et l'I. F. T. S. dans une fourchette allant de 1 à 8.

Faisant suite à la mise en place de cette disposition pour les agents sociaux à la maison de retraite, et à l'initiative du collège agents, le Comité Technique Paritaire a récemment émis un avis favorable quant à une modification de l'indemnisation du travail du dimanche et jours fériés pour les cadres d'emplois bénéficiant de l'I. A. T. et de l'I. F. T. S. Il s'agirait de verser les indemnités compte tenu du nombre d'heures effectuées et non plus forfaitairement comme c'était le cas précédemment.

Après simulation, Mme MENGIN précise que c'est principalement l'OTL qui supportera le coût de cette modification mais que ceci est compensé par la commune lors des apurements de comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, donne son accord pour la modification proposée afin de permettre la souplesse nécessaire à la mise en place de ce nouveau dispositif.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AVANCEMENT DE GRADE DANS LES CADRES D'EMPLOIS D'INGENIEUR (1 AGENT), D'ADJOINT TECHNIQUE (2 AGENTS) ET D'ADJOINT ADMINISTRATIF (2 AGENTS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications pour l'année 2010 du tableau des effectifs en ce qui concerne les avancements de grade, à savoir :

Postes à temps complet

- au niveau des Services Techniques Municipaux : la transformation d'un poste d'Ingénieur en poste d'Ingénieur principal ainsi qu'un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} Classe en poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

- au niveau des Services administratifs : la transformation d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe en poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} Classe et la transformation d'un poste d'Adjoint administratif de 2^{ème} Classe en poste d'Adjoint administratif de 1^{ère} Classe

Poste à temps non complet

- au niveau du Service des Ecoles : la transformation d'un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} Classe (28 h/S) en poste d'Adjoint technique de 1^{ère} Classe, étant précisé que cette faculté est aujourd'hui autorisée pour les intéressés de par leur situation administrative, liée à leur ancienneté dans leur grade.

A noter que les 5 avancements de grade proposés -qui concernent dans le cas présent 5 services différents- (S. T. M. – Voirie – Finances – Secrétariat général - Ecoles) s'inscrivent pour chacun d'eux dans les orientations de l'Organigramme théorique général voulu et défini au plan municipal pour les postes considérés.

REMPLACEMENT AU SERVICE COMMUNICATION - INFORMATION

Afin de parer au remplacement d'un agent au service communication, il a été décidé de recruter un agent contractuel. Il s'agit d'Elodie PIERRAT, connue pour avoir fait divers remplacements;

Suite à la demande de M. ARNOULD, il est précisé que l'information du poste vacant a été faite en interne, et nous avons tenu compte des personnels ayant accepté des remplacements ces dernières années.

REGIE D'AVANCE FESTIVALS/ANIMATIONS. CREATION

L'organisation du Festival international de sculpture sur bois "Camille Claudel" sous-entend dorénavant chaque année le remboursement des frais de transport à certains sculpteurs, lesquels, reconnus par le Comité d'Organisation comme effectivement bénéficiaires de ce type de dédommagement, ne sont malheureusement pas tous détenteurs d'un relevé d'identité bancaire qui permettrait à la Collectivité de leur verser la somme à leur revenir.

Qui plus est, pour les sculpteurs détenteurs d'un R. I. B. domiciliés hors continent européen, les virements bancaires engendrent inévitablement des frais bancaires, tant pour la Ville que pour les sculpteurs bénéficiaires.

Liliane MENGIN précise que ces remboursements se font sur présentation de justificatifs et dans le respect du règlement établi pour les candidatures au Festival International de Sculpture.

Sur proposition de Liliane MENGIN, et afin de pallier -entre autres- à ces deux inconvénients, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer une Régie d'avance, laquelle aurait également toute son utilité pour toutes autres animations organisées par la Ville qui pourraient elles-mêmes impliquer des avances de fonds en espèces.

REGIES DE RECETTES COMMUNALES (ACTUALISATION DE CERTAINES DONNEES)

Dans le cadre de l'existence de diverses régies de recettes nécessaires au fonctionnement des

services municipaux, il est apparu, en concertation avec le Trésor Public de CORNIMONT -Comptable de la Collectivité-, que certaines d'entre elles méritaient aujourd'hui d'être réactualisées -voire complétées- quant à certaines données réglementaires définies -ou non définies- à l'époque de leur création par le Conseil Municipal.

Liliane MENGIN détaille les régies en question :

- Menus produits communaux (Permis de gentiane - Permis de bois mort - Sapins de Noël)
- Recettes de Spectacles et Manifestations (Budget S. I. C. -Service Industriel et Commercial -assujetti à TVA)
- Droits de Place et de stationnement
- Taxe de séjour
- Tickets Garderie
- Tickets repas Cantine (à la carte -Collège des Boudières pour les primaires et maternelles du Centre-)
- Monnayeur Camping-cars
- Redevances d'utilisation de la Navette de transport sur le domaine skiable
- Redevances d'enlèvement des véhicules gênants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'actualiser certaines de ces données, lesquelles découlent en fait et pour l'essentiel du montant effectif annuel des encaissements constatés sur les derniers exercices budgétaires.

III - MARCHÉS PUBLICS - CONVENTIONS

RENOUVELLEMENT DE DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES VOSGES

La Commune de LA BRESSE a présenté en 2009 plusieurs demandes de subvention pour lesquelles aucune décision d'attribution n'a été prononcée par le Conseil Général.

Il convient ainsi de renouveler ces demandes de subvention pour l'année 2010 sur les opérations suivantes :

- Travaux de mise aux normes d'accessibilité de la Mairie,
- Travaux d'enfouissement des réseaux HTA-BT chemin du Breuil (1^{ère} tranche),
- Travaux d'enfouissement des réseaux HTA-BT chemin du Breuil (2^{ème} tranche),
- Travaux de réfection du pont de La Vertbruche,
- Maison des Arts et Métiers de la Haute Moselotte,
- Aménagement du domaine skiable alpin et nordique de Lispatch (2^{ème} et 3^{ème} tranches)

Sur proposition de Mme GAILLET, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et décide de reconduire ces projets au titre de l'année 2010, de solliciter sur ces opérations l'attribution de subventions du Conseil Général des Vosges, et de charger Monsieur le Maire ou son représentant de donner suite à ces dossiers.

DEMANDE DE SUBVENTIONS :

- CHEMIN DU BREUIL
- ENFOUISSEMENT DES RESEAUX HTA-BT
- AU TITRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA VOIRIE COMMUNALE

La Commune de La Bresse envisage de réaliser des travaux complémentaires dans le cadre de l'opération d'enfouissement des réseaux HTA-BT chemin du Breuil, celle-ci est décomposée en 2 tranches ayant fait l'objet de demandes de subvention en 2008 et 2009.

Le montant estimatif des travaux est de 217 457.94 € TTC. La Commune peut escompter une subvention à hauteur de 65 % du montant TTC des travaux au titre du Face C.

A l'occasion de ces travaux d'enfouissement, il est judicieux de procéder à la réfection de la voirie dont le montant des travaux est estimé à 388 066.00 € HT (y compris enfouissement des réseaux FT et éclairage public).

La Commune peut solliciter une subvention départementale à hauteur de 10% du montant HT d'une dépense subventionnable plafonnée à 300 000 € HT au titre de l'aménagement global de la voirie communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et décide de solliciter des aides financières auprès du Conseil Général des Vosges.

- MAIRIE / SALLE DES FETES -REHABILITATION

La Commune de La Bresse envisage d'entreprendre des travaux de réhabilitation de la Mairie – Salle des fêtes.

Ce projet fait l'objet de demandes de subventions et pour cela, il a été scindé en 3 parties :

- Accessibilité : La mise aux normes d'accessibilité de l'ensemble administratif de la Mairie doit répondre aux objectifs suivants :
Assurer une conformité à la nouvelle réglementation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, tout en conservant les 6 niveaux (ou demi-niveaux) occupés par les services et les élus (ascenseurs, escaliers,...).
Réorganisation de certains locaux afin de pouvoir accueillir les éléments nouveaux (ascenseurs, élévateurs, sanitaires accessibles,...).
- Création d'espaces de réunion destinés aussi aux associations, cet ensemble doit être en liaison directe avec la Mairie tout en conservant un accès autonome depuis l'extérieur.
- Réhabilitation et mise aux normes de la salle des fêtes qui doit proposer un accès direct à l'arrière de la salle depuis la nouvelle entrée.

La Commune peut ainsi solliciter auprès du Département des Vosges des subventions à hauteur des taux associés aux programmes départementaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les deux tranches de travaux de réhabilitation de la Mairie – Salle des Fêtes et décide de solliciter des aides financières auprès du Conseil Général des Vosges, et au titre de la D.G.E.

M. HUGUEL précise que le montant prévisionnel des travaux est de 1 600 000 €.

M. le Maire ajoute que l'isolation de la Salle des Fêtes est importante, la mise aux normes pour l'accessibilité étant demandée dans le cadre de la loi.

GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE DE LA BRESSE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT POUR DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS, D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET DE VOIRIE CHEMIN DU BREUIL

La Commune de La Bresse souhaite réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux secs (réseaux électriques HTA-BT, téléphone et éclairage public), d'eau potable et de réfection de voirie chemin du Breuil. Il est ainsi judicieux de profiter des fouilles pour réaliser des travaux de prolongation du réseau d'eaux usées. La Commune et le SIA La Bresse – Cornimont sont donc concernés.

Le groupement est constitué selon les termes d'une convention, le coordonnateur sera la Commune de La Bresse. Il exercera une mission complète de passation, de signature, de notification et d'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il convient également de préciser qu'une Commission d'Appel d'Offres ad hoc sera constituée. La présidence est assurée par le représentant du coordonnateur, M. le Maire.

Il faudra élire 1 représentant de la Commune (titulaire + suppléant), parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la CAO de la Commune, lors d'un prochain conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la constitution d'un groupement de commande pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs, d'eau potable et de voirie Chemin du Breuil et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention constitutive du groupement dans laquelle le coordonnateur sera la Commune de La Bresse.

CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE TELECOMMUNICATIONS RUE DU HOHNECK – « PRE LE BEGUE - ROCHER DES BAS »

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux Rue du Hohneck, « Pré le Bègue – Rocher des Bas », une convention relative à l'enfouissement de la dernière tranche du réseau téléphonique est nécessaire avec France Telecom.

Aux termes de cette convention :

- il revient à la Commune de prendre en charge l'ensemble des études, des travaux de génie civil et pour le compte de France Telecom la pose des installations de communications électroniques en domaine public et en domaine privé.

- il revient à France Telecom d'assurer pour sa part les études relatives à la réalisation du câblage et à la reprise en souterrain ou en façade des câblages des clients concernés, les travaux de tirage et raccordement de nouveaux câbles, la reprise en souterrain ou en façade des câbles et la dépose des lignes aériennes existantes.

Le montant global prévisionnel des dépenses de câblage s'élève à 6 750.00 € HT réparti comme suit :

- France Telecom : 51% des dépenses d'études et de travaux, soit un coût estimé à 3 442.50 € HT.
- Commune : 49% des dépenses d'études et de travaux, soit un coût estimé à 3 307.50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer cette convention avec France Telecom.

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN MUR D'ENROCHEMENT TRAVERSE DE LA ROCHE

Le code des marchés publics prévoit en son article 20 la possibilité de conclure des avenants au marché. Ces avenants peuvent porter sur des travaux ou des prestations supplémentaires ou en moins, à condition de ne pas modifier l'économie du marché. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis pour les marchés à procédure formalisée et lorsque le montant des avenants est supérieur à 5% du montant du marché initial. En l'espèce, il s'agit d'un marché à procédure adaptée, l'assemblée délibérante doit statuer sur celui-ci pour autoriser l'exécutif à le signer car cet avenant entraîne une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5%.

Objet de l'avenant :

- Réalisation de travaux supplémentaires découlant de l'exécution du marché.

Montant HT du marché	5 430.00 €
Montant de l'avenant n°1	700.00 €
Montant HT du nouveau marché	6 130.00 €
TVA à 19.6 %	1 201.48 €
Nouveau montant TTC du marché.....	7 331.48 €

- Prolongation du délai d'exécution.

M. le Maire rappelle qu'une reprise d'une partie du mur devra être faite avant le paiement du solde des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

AVENANT N°3 AU BAIL DE LOCATION ENERGIE RENOUVELABLE DE L'EST A L'USINE DU DAVAL

Par délibération n°169/2009 du 19 octobre 2009, le Conseil Municipal a reconduit le bail de location de locaux à l'usine du Daval consenti à la société « Energie renouvelable de l'Est » pour des besoins de stockage. Ce bail a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2009.

La société « Energie renouvelable de l'Est » demande une prolongation de son occupation à l'usine du Daval sur une superficie de 742 m² jusqu'au 30 juin 2010.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

AVENANT N°1 AU BAIL DE LOCATION JOLLY SA A L'USINE DU DAVAL

Par délibération n°231/2008 du 17 novembre 2008, le Conseil Municipal a consenti à l'entreprise JOLLY un bail de location d'une surface de 200 m² dans les locaux de l'usine du Daval, pour des besoins de stockage. Ce bail a une durée ferme d'un an à compter du 1^{er} novembre 2008.

La société Jolly demande une prolongation de son occupation à l'usine du Daval jusqu'au 28 février 2010.

Le Conseil Municipal souhaite vivement que lors de l'élaboration des nouveaux baux, toujours à titre précaire, une clause mentionne la nature précise de la location, ceci afin d'éviter de mobiliser des locaux à des fins de stockage pour du matériel qui ne serait pas exploité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE DE LISPACH ET POUR LA CONSTRUCTION D'UN TREMPIN DE SAUT A SKIS

La Commune de LA BRESSE a conclu deux marchés de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études DIANEIGE pour l'aménagement et la construction d'un tremplin de saut à skis au Domaine skiable de Lispach.

Les études Projet du maître d'œuvre et les résultats infructueux des premières consultations nous conduisent à émettre de sérieuses inquiétudes sur la concrétisation de ces opérations dans le cadre des enveloppes financières prévisionnelles. Malgré les réunions, les courriers et les échanges téléphoniques, le bureau d'études ne répond pas à nos attentes au niveau du dimensionnement des installations et des estimations de travaux.

Il convient ainsi de résilier à l'amiable les marchés avec une indemnité de 5% du montant des missions non exécutées sur chacun des marchés.

Alain LEMAIRE rappelle le contexte du projet. Un montant de deux millions d'euros était prévu, montant sur lequel étaient calculées les subventions.

Différentes solutions ont été envisagées avec la Maîtrise d'œuvre pour rester dans l'enveloppe, sans résultat.

Une nouvelle consultation sera lancée pour une nouvelle maîtrise d'œuvre avec un cotraitant pour la neige de production.

Rappel : la partie terrassement a déjà été attribuée à l'Entreprise Peduzzi de Saint-Amé.

M. Mathieu s'interroge sur le coût de la résiliation de ces marchés. Mme Gaillet précise que l'indemnité de résiliation porte sur les missions non exécutées, l'indemnité pour le domaine skiable s'élève à 3 893,88 € TTC et celle pour le tremplin est de 939,76 € TTC. Elle rappelle le montant des honoraires déjà versés à Dianeige ainsi que les subventions notifiées pour les 2^{ème} et 3^{ème} tranches de l'aménagement de Lispach, celles-ci sont inscrites dans les demandes de renouvellement de subventions au titre de l'année 2010. A cet effet, M. le Maire souligne que ce projet s'inscrit dans le schéma départemental de développement touristique des Vosges et répond parfaitement aux enjeux touristiques vosgiens. La Bresse- Lispach, site intermédiaire, a été qualifié dans le document du schéma départemental comme *domaine de ski nordique de qualité, domaine le plus fréquenté et qui doit être considéré dans sa position de leader*.

M. le Maire rappelle que le Maître d'œuvre voulait une entreprise générale, ce qui n'est pas bon pour les entreprises locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les conventions de résiliation amiable avec le bureau d'études DIANEIGE.

IV - TERRAIN - URBANISME

CESSION DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE A LA SARL CAMPING DE BELLE HUTTE

Suite au Conseil Municipal du mois de novembre, la surface proposée à la cession a été revue avec les différents intervenants au dossier.

Sur proposition de M. THIRARD, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise la cession de terrain complémentaire à la SARL Camping de Belle Hutte aux conditions suivantes :
- surface : 7 856 + 470 m²
- références cadastrales : BE N° 173 et BE N° 93
- tarif : 6,28 € (prix indexé de 2006 sur la base INSEE Construction)
- avis conforme des Domaines
- zone PLU : UEm.

Il est précisé qu'une partie de cette emprise est repérée zone humide par les services de la DDEA, le pétitionnaire a été informé.

Les frais de notaire sont à la charge de la SARL Camping de Belle Hutte.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la finalisation de ce dossier.

CHEMIN DES HUTTES – MODIFICATION D'APPELLATION POUR DEUX ANTENNES

Le Conseil Municipal du 21 septembre 2009 a adopté le principe d'une modification des appellations des chemins du secteur des Huttes pour des raisons de sécurité.

Suite à l'attribution des nouvelles dénominations, et à l'usage, deux appellations soulèvent des difficultés pratiques pour deux riverains.

Après une nouvelle concertation et vu la demande des deux riverains, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte les deux appellations suivantes :

* A la place du chemin du Rein de la Truche : "Chemin de l'Evêque" – faisant référence à une passée communale existante sur le secteur.

* A la place de Traverse de la Basse des Feignes : "Impasse des Huttes".

Cette antenne est fermée à la circulation une partie de l'hiver et donc l'habitation concernée accessible seulement depuis les Huttes et non la Basse des Feignes une partie de l'année, ce qui peut induire en erreur.

- charge Monsieur le Maire ou son représentant à donner suite à ce dossier.

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

M. ARNOULD demande s'il y aura de nouveaux noms de rue pour le lotissement de la Lunelle. M. HUGUEL répond que la question est en cours d'étude.

DEMANDES DE JOUISSANCE DE BIENS COMMUNAUX – AUTOMNE 2009 – AVIS DEFINITIF APRES ENQUETE PUBLIQUE

Vu sa délibération n° 186/2009 en date du 23 novembre 2009 soumettant à enquête publique diverses demandes de jouissance de biens communaux examinées au cours de la session d'automne 2009 de la commission des terrains,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 décembre 2009 au 4 janvier 2010,

Vu l'avis de la commission communale des terrains qui a étudié les dossiers,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions suivantes et charge Monsieur le Maire ou son représentant de donner suite à ces dossiers.

MARCHAL Jean-Marie – Route de Planois "Pré de la Bataille"

Observation : néant

Avis favorable pour captage de source aux conditions suivantes :

- période des travaux à déterminer avec l'exploitant
- remise en état des terrains

POIROT Roger – Route de Planois

Observation : une observation relative à la présence d'une zone de captage de source

Avis favorable pour modification d'accès

Emprise limitée au regard de la présence de la zone de captage d'une source – plan à solliciter auprès du bénéficiaire de la source. - Permission de voirie à déposer

CALDERARA Francis – Chemin des Tannes

M. CALDERARA ne souhaite pas donner suite à son projet de captage, et va réhabiliter l'existant.

AUBRIAT Pascal – Les Tannes

Observation : néant

Avis favorable à l'attribution d'un parc : la délimitation sera établie sur place avec l'adjoint délégué aux affaires agricoles.

MOUGEL Claude – Traverse de Grosse Pierre

Observation : néant - Avis favorable pour la création d'un accès.

NOLTET Benoît – Route de Lambexaire

Observation : néant - Avis favorable pour la jouissance de terrain

POIROT Thierry – Route de Moyenmont/Chemin des Champis

Observation : deux observations

Avis défavorable à la création d'un accès, compte tenu de la desserte existante sur la propriété

ARNOULD Lydie – Rue de Moyenmont/Réchigoutte

Observation : néant Avis favorable pour la mise en jouissance des parcelles AC 187 et AC 317p

ARNOLD Yvonne – Rue de Moyenmont/Réchigoutte

Observation : une observation (zone de captage sur le site)

Avis favorable pour la jouissance du secteur, avec évacuation des végétaux coupés pour la protection et l'accès à la zone de captage.

V - FORÊT - PATRIMOINE

FORET : Certification PEFC (Processus Européen des Forêts Certifiées) – RENOUVELLEMENT D'ADHESION

Par décision en date du 19 janvier 2004, le Conseil Municipal a décidé l'adhésion au processus de certification PEFC, afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Cette adhésion arrive à échéance.

Sur avis favorable de la commission Forêts, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de renouveler cet engagement, au vu du caractère de long terme de la gestion forestière durable. L'adhésion est proposée sans limite de durée au tarif de 0,055 €/ha/an (tarif adhérent à la FNCOFOR).
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce renouvellement.

Il est précisé que la surface concernée est de 3 019 ha. M. MATHIEU ajoute que ce certificat est une quasi-obligation pour les ventes de bois.

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION EN FORET POUR LA ZONE D'INITIATION D'ESCALADE DU TOUR DES ROCHES

Le club d'escalade de "La Bressaude" est titulaire d'une concession de terrain en forêt communale de LA BRESSE, parcelle n° 55, pour la zone d'initiation d'escalade du Tour des Roches.

Cette concession arrive à expiration le 14 avril 2010, et son titulaire en a sollicité le renouvellement.

Vu la demande de renouvellement au profit de chaque section, et vu l'avis des services de l'Office National des Forêts en date du 17 Décembre 2009, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord au renouvellement de la concession indiquée à l'exposé ci-dessus, pour une durée de neuf années, à titre gratuit.

- demande à ce qu'une clause soit introduite en ce qui concerne les périodes d'utilisation de cette zone d'escalade, en raison de la proximité du site du stand de tir biathlon situé au même lieu, libellée comme suit :

"Afin d'éviter une utilisation simultanée avec le stand de tir biathlon du Tour des Roches situé à proximité, le rocher d'escalade ne pourra en aucun cas être utilisé pendant les périodes d'enneigement des pistes de ski de fond".

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, qui sera établie par les services de l'Office National des Forêts.

RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION EN FORET POUR LE STAND DE TIR BIATHLON DU TOUR DES ROCHES

Le Ski Club de "La Bressaude" est titulaire d'une concession de terrain en forêt communale de LA BRESSE, parcelle n° 55, pour le stand de tir biathlon du Tour des Roches.

Cette concession arrive à expiration le 31 mars 2010, et son titulaire en a sollicité le renouvellement.

Vu la demande de renouvellement du ski club, et vu l'avis des services de l'Office National des Forêts en date du 17 Décembre 2009, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- donne son accord au renouvellement de la concession indiquée à l'exposé ci-dessus, pour une durée de neuf années, à titre gratuit.

- demande à ce qu'une clause soit introduite en ce qui concerne les périodes d'utilisation de ce stand de tir biathlon, en raison de la proximité du site d'escalade sur rocher situé au même lieu, libellée comme suit :

“Afin d’éviter une utilisation simultanée avec le rocher d’escalade du Tour des Roches situé à proximité, le stand de tir biathlon ne pourra en aucun cas être utilisé en dehors des périodes d’enneigement des pistes de ski de fond”.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, qui sera établie par les services de l’Office National des Forêts.

SIVU TOURISME - DESIGNATION D’UN ELU SUPPLEMENTAIRE

A la suite du changement des statuts du SIVU Tourisme Hautes-Vosges, la Commune de La Bresse bénéficie d’un membre titulaire supplémentaire pour siéger au Comité Syndical.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, désigne à ce titre :

- Mme Myriam MOUGEL en qualité de membre titulaire

- M. François PERRIN en qualité de membre suppléant.

APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCHMO

Mme Francine GAILLET informe des nouvelles compétences :

- compétences optionnelles :

- Etudes relatives aux ouvrages de franchissement de rivières et ruisseaux
- Elimination des boues de stations d’épuration
- Etude, aménagement et entretien des berges et des lits de rivières, sauf ouvrages privés.

- compétences facultatives :

- conventionnement avec autres structures publiques pour réalisation d’opérations ou prestations présentant un lien avec ses compétences, en particulier groupements de commandes
- Création, animation et gestion d’un relais d’assistantes maternelles

Conformément à l’article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces modifications, pour être validées, doivent être approuvées par les Conseils Municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve les modifications statutaires de la Communauté de Communes de Haute-Moselle qui lui sont exposées.

Mme Gaillet informe l’Assemblée des projets en cours de la CCHMO :

- Au niveau de la **commission logement, cadre de vie**, le budget prévisionnel prend en compte notamment l’acquisition d’un camion benne pour le service ordures ménagères, l’aménagement de points d’apport volontaire et l’étude de faisabilité pour le traitement des eaux usées de Ventron.

- **Commission développement économique** : Le budget met l’accent sur la réhabilitation d’un bâtiment au site de Lansauchamp. Nous avons validé l’étude faite par un architecte qui tend à transformer le bâtiment en plusieurs cellules commerciales modulables en fonction des besoins réels des entreprises intéressées pour s’y implanter. Ce projet fera l’objet de demandes de subventions notamment au titre de la réhabilitation des friches industrielles.

Le projet du site des Barranges doit faire l’objet d’un recensement du potentiel d’entreprises sur la zone économique communautaire pour optimiser les cofinancements publics sollicités.

L’opération FISAC en faveur des artisans et commerçants : Lancement de la 2^{ème} tranche. Le montant des crédits obtenus est de 242 943 € pour l’investissement et de 28 250 € en fonctionnement.

- **Commission culture, social et communication** : La création du relais assistant maternelles avec l’arrivée de la personne en charge de ce service au 01 mars 2010, l’organisation du Festival des Arts Mélangés et bien sûr la poursuite des actions engagées (Conventions MLC, ECSP, Résonance FM, Basket Féminin, Théâtre...).

- **Commission aménagement de l’Espace** : avec l’accent sur le nouveau service SIG, la signalétique et la 2^{ème} tranche de travaux sur les berges et les lits de rivière.

VII - DIVERS

REMPLACEMENT D’UN MEMBRE AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE LA RME

Suite au départ de M. Jean-Jacques PIERRE et conformément au règlement de la Régie Municipale d’Electricité, il convient de désigner un autre membre pour siéger au Conseil d’Exploitation.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la nomination de M. Denis DEMANGE dans ce cadre.

VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Suite au tri effectué, le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le versement aux Archives Départementales de 18 boîtes de documents antérieurs à 1940 et de 83 boîtes de documents relatifs au désastre de 1944 et à ses conséquences.

CHARTRE NATIONALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE COMPOSITION DU COMITE LOCAL POUR L’APPLICATION ET LE SUIVI DE LA CHARTRE

En 2006, le conseil d’administration de l’Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) a créé une commission « aménagement du territoire et développement durable » dont la présidence a été confiée à Monsieur le Maire de LA BRESSE. Les travaux de cette commission ont abouti à la rédaction d’une charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne dont les termes ont été élaborés en partenariat avec l’ADEME et l’association MOUNTAIN RIDERS.

Ce document a été approuvé à l’unanimité du conseil d’administration de l’ANMSM le 3 octobre 2007 et son architecture s’ordonne autour de 8 plans d’action comprenant au total 130 mesures. Un Comité National de Suivi et d’Application de la Charte a été installé le 22 novembre au sein de l’Association Nationale des Maires des Stations de Montagne.

L’engagement de la commune a été officialisé par délibération du Conseil Municipal N° 219/07 du 19/11/2007.

Cette adhésion s’est concrétisée par la mise en place du Comité Local pour l’Application et le Suivi de la Charte (CLASC) au cours de la réunion du 17/10/2008. Celui-ci comprend 1/3 d’élus, 1/3 de représentants associatifs et 1/3 de socioprofessionnels auxquels s’ajoutent des membres à qualités. Un référent local a été désigné.

Composition du comité :

Domaine	Nom	Prénom	Société/organisme/structure
Animation	VAXELAIRE	Guy	Maire
Animation	SAVOYE	Jean-Pierre	Adjoint délégué au Développement Durable
Animation	EYNIUS	Jean	Services municipaux
Économie	MOUGEL	Myriam	Conseillère municipale
Économie	GUERRIER	Jean-Luc	Rémy Loisirs Représentant les Stations de ski
Économie	LAURENT	Régis	Représentant les Hébergeurs
Économie	ARVIS	Alain	Représentant les Loueurs saisonniers
Économie	BERRANGER	Nathalie	Présidente des Commerçants et Hôtelières
Économie	POIROT	James	Représentant la Construction bois
Économie	CAHON	Laurent	Représentant les Activités de pleine nature
Social	MENGIN	Liliane	Adjointe Ressources Humaines et Communication
Social	GAUBIL	Frédéric	ODCVL Pont du Metty et Chalet d’Artimont
Social	DURIVAUX	Jean-Marie	Président de Société Omnisports «La Bressaude»
Social	JACQUEMIN	Patrice	Maison des Loisirs et de la Culture La Bresse
Social	MOUGEL	Sylvain	Conseiller Municipal coordinateur
Social	BOUVEAU	Pascal	La Bolle CAP France Le Brabant
Environnement	JEANPIERRE	Marie-Thérèse	Adjointe déléguée Environnement
Environnement	POIROT	Walter	Conseiller délégué Urbanisme
Environnement	THIRARD	Claude	Adjoint délégué Voirie et réseaux
Environnement	MATHIEU	Jérôme	Conseiller Municipal
Environnement	BURASCHI	Bernard	Président de la Société de Pêche La Bresse
Environnement	BOILLLOT	Gérard	Président du Club Vosgien La Bresse
Environnement	DEMOULIN	Claudine	Conservatoire des Sites Lorrains Gérardmer

Environnement	DANGIN	Gilles	Président comité départemental du Club Alpin Français
Environnement	POIROT	Gilles	Président de l’Association des Agriculteurs
Environnement			Mr le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges .../...
Membres associés			Mr le Préfet des Vosges ou son représentant
Membres associés			Mr Benoît Bonnefoi ou son représentant Commissariat Interrégional du Massif des Vosges
Membres associés			Mr le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
Membres associés			Mr le Président du Conseil Général des Vosges ou son représentant
Membres associés			Mr Pascal Mougel , ONF Responsable de l’UT de la Haute Moselotte
Membres associés			Mme la Directrice ou son représentant Parc Naturel des Ballons des Vosges

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve la composition du CLASC qui lui est proposée.

DEVELOPPEMENT DURABLE – COMMUNICATION DU PLAN D’ACTIONS

En 2007, la commune de La Bresse a adhéré par délibération du Conseil Municipal N° 219/07 du 19/11/2007 à la charte nationale en faveur du développement durable dans les stations de montagne de l’ANMSM dont les termes ont été élaborés en partenariat avec l’ADEME et l’association MOUNTAIN RIDERS.

Cette adhésion s’est concrétisée par la mise en place du Comité Local pour l’Application et le Suivi de la Charte (CLASC) au cours de la réunion du 17/10/2008.

Les étapes suivantes de la démarche (Plan d’actions 8 de la charte) sont :

- La réalisation du diagnostic initial de la station
- La rédaction du plan d’actions qui précise le calendrier des engagements à 3, 6 et 10ans

Le diagnostic est établi à partir d’informations détenues par les services de la Commune, de la Communauté de Commune de la Haute Moselotte et de rapports réalisées par des bureaux d’études.(Dossier de classement de la Commune de LA BRESSE en Station Classées de Tourisme, Plan Local de l’Urbanisme de 2007, Plan paysage, Rapports des services communaux et annexes concernant l’eau, l’assainissement, les déchets, la forêt, Rapport des délégués – Stations de ski, Enquête Tissu économique de La Bresse)

L’élaboration du plan d’action a fait l’objet d’une démarche participative associant de nombreux acteurs et 2 bureaux d’études.

- Réunion du CLASC et des 4 groupes de travail
- Diagnostic énergétique de 13 bâtiments communaux par le bureau d’étude ASSIS
- Bilan Carbone Territoire & Patrimoine et Services de La Bresse par le bureau d’étude Solving :
 - ▶ 19/05/2008 : Réunion publique de sensibilisation et de présentation de la méthode
 - ▶ 17/11/2008 : Réunion publique d’étape - Résultats intermédiaires
 - ▶ 16/03/2009 : Réunion publique Bilan Carbone – Diagnostic et Propositions d’actions de réduction de GES
 - ▶ 13/01/2010 : Présentation des résultats des bilans carbone réalisés dans 10 stations de montagne au Sénat
- Création d’un groupe de travail Interservices avec des agents volontaires pour recenser et améliorer les pratiques quotidiennes
- Réunion mensuelle Elus et Directeurs de services pour assurer la transversalité de l’action de Développement Durable.
- Propositions d’actions des responsables des services municipaux.

Les engagements du Plan d’actions de LA BRESSE, issus de cette démarche, ont été présentés et après discussion sur les différents engagements proposés, ceux-ci ont été approuvés par le CLASC le 19/01/2010. Chaque engagement fera l’objet d’une (ou plusieurs) fiche action qui permettra une traçabilité et une évaluation de l’action entreprise.

Conformément à la démarche de la charte (Plan d’action 8), le plan d’actions finalisé sera communiqué à la population. Tous les 3 ans, un bilan et une actualisation des engagements seront réalisés et communiqués aux membres du CLASC, au conseil municipal et à la population.

M. Jean-Pierre SAVOYE précise que le bilan carbone a été présenté au Sénat. Cette démarche était nécessaire pour commencer la mesure du développement durable.

Plus de cent articles ont été consacrés à cet évènement.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, approuve le plan d’actions qui lui est soumis.

QUESTIONS DIVERSES

- Charte du Parc des Ballons des Vosges

M. le Maire rappelle que ce dossier est actuellement soumis à l’enquête publique. Cette charte a été présentée aux 3 régions concernées qui l’ont adoptée.

Elle n’est plus modifiable par le Parc pendant cette période d’enquête publique.

A ce jour, il est nécessaire que la commune transmette ses observations, ainsi que le SIVU Tourisme et la Communauté de Communes de Haute-Moselle.

Mme JEANPIERRE rappelle qu’une première charte a été définie en 1988 avec des directives, une seconde en 1998 avec des orientations (développement et maintien du paysage)

En 2010, la 3^{ème} charte présente des objectifs pour 12 ans.

Le Parc des Ballons s’étend sur 3 régions, 4 départements soit 216 communes.

Le parc est le relais de la politique de l’Etat, il a un rôle fédérateur envers les collectivités publiques.

La charte se décline en 4 orientations ou grands objectifs et en mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

- Orientation 1 : Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages
- Orientation 2 : Aménager économiquement l’espace et les ressources
- Orientation 3 : Valoriser les ressources locales
- Orientation 4 : Renforcer le sentiment d’appartenance au territoire

La politique de la charte vise à maintenir l’équilibre homme - nature, à relocaliser l’économie et à renforcer la solidarité entre les habitants.

Le groupe de travail désigné par M. le Maire a étudié le projet de charte et dans le cadre de l’enquête publique (clôture 25 février) a fait ses remarques.

Il a choisi d’extraire les phrases ou paragraphes relatifs aux points sujets à contestation. En parallèle, il a proposé une autre formulation plus conforme aux positions communales et y a joint quelques commentaires. Le Conseil Municipal a pris connaissance du document, l’a complété puis approuvé à l’unanimité.

Ce document sera joint aux observations des autres communes de la CCHMO et sera adressé à M. le Commissaire Enquêteur.

Le projet de charte est consultable sur site “www.parc-ballons-vosges.fr/charte/enquete_publice.html”

Fleurissement :

Il est donné lecture du courrier de Comité Régional du Tourisme de Lorraine informant que le jury du concours régional des villes et villages fleuris a décidé de confirmer la 2^{ème} fleur pour La Bresse

Remerciements :

- de la SARL IRWEGO pour l’autorisation d’utilisation du site de Grosse Pierre dans le cadre de l’organisation d’un biathlon au cours de la sortie du Comité d’Entreprise PERTUY.

- du Festival d’Autrans pour notre participation au débat “espaces nordiques et biodiversité”

- du Club Alpin Français Hautes-Vosges pour notre collaboration lors de la compétition de ski de montagne du 31 janvier dernier

Rappel :

- Réunions de la commission finances : 5 mars 2010 à 18 h - 12 mars 2010 à 18 h - 15 mars 2010 à 18 h

- Prochaine séance du Conseil Municipal : 22 mars 2010 à 20 heures.

Monsieur le Maire remercie l’assemblée et lève la séance à 0 h 30.

La Secrétaire de séance,
Marie-Ange LEMIGNON

Le Maire,
Guy VAXELAIRE